



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2022-426 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2022 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2022-426 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Katia Morin", is written over a faint horizontal line.

**Katia Morin
Greffière**